



Charges non justifiées+non-déduction de l'APL sur loyer

Par **Georgettes**, le **28/05/2013** à **09:21**

Nous sommes une centaine de locataires, auquel un gestionnaire immobilier a augmenté de manière totalement arbitraire le loyer depuis plusieurs mois, et ce de 3 façons:

- en réclamant une taxe d'enlèvement des ordures de 20 euros mensuels alors que nous payons déjà 45 euros mensuels de charges comprenant ce service; malgré les AR demandant justificatifs de cette taxe, pas de réponse;
- en inventant des frais d'envoi du loyer alors qu'il est déposé sans enveloppe dans notre boîte aux lettres;
- en ne déduisant pas sur notre loyer le montant de l'APL qu'ils perçoivent pourtant (justificatif de la CAF disponibles), ou en ne le comptabilisant que 2 à 4 mois après.

merci de votre conseil.

nous souhaiterions notamment rédiger une pétition pour rassembler les locataires, et aussi saisir les instances qui nous permettraient de résoudre ce grave manquement à la loi.

Que faire?

Par **cocotte1003**, le **28/05/2013** à **19:44**

Bonjour, la taxe ordures est effectivement due par les locataires, normalement elles est comprises dans la provisions pour charges que vous payez mensuellement et qui se fument annuellement. Les factures des justificatifs des charges sont consultables au domicile du gestionnaire dans le mois qui suit la régularisation. Prenez contact avec l'Adil de votre secteur, ils vous aideront à faire respecter vos droits, cordialement